

UNION SPORTIVE COARRAZE NAY

CANOE KAYAK RAFTING

Fiche complémentaire à l'inscription
SAISON 2010-2011

USCN CANOE KAYAK RAFTING
BASE NAUTIQUE
64800 NAY
Tel :05 59 61 18 50
uscncanoekayak@hotmail.fr
www.kayak-pyrenees-rafting.com

L'USCN Canoë Kayak Rafting est une association type "loi 1901".
Elle est affiliée à la Fédération Française de Canoë Kayak.

► **LES ACTIVITES DU CLUB**

- Pour les licenciés :

De septembre à juin (selon le calendrier et disponibilité de l'encadrement) :

- école de pagaie le samedi après midi ou/et mercredi après-midi
- entraînements compétitions
- initiation pour les adultes le samedi matin
- des sorties loisirs en rivière ou des sorties compétition le dimanche.
- des stages pendant les vacances scolaires.

Chaque adhérent participe selon ces disponibilités.

- « Activité commerciale » pour les particuliers, centres de vacances, CE...

Principalement en juillet et août mais aussi le reste de l'année. Prestations de Raft, Canoë kayak, Hot dog, Mini Raft, Airboat...

Cette activité permet de financer les services offerts aux adhérents.

► **LA LICENCE**

- 90 euro pour le premier enfant d'une même famille.
- 120 euro pour le premier adulte d'une même famille
- 10 euro de réduction pour la deuxième personne d'une même famille
- Vous pouvez souscrire la garantie I.A. Sport + pour 9,95 euro de plus.

→ N'hésitez pas à régler votre cotisation en plusieurs mensualités.

→ Renseignez vous : vous pouvez peut être bénéficier de réduction auprès de la caisse d'allocation familiale ou de la direction départementale jeunesse et sport.

La licence comprend :

- L'adhésion à la FFCK avec la carte Canoë Plus et les avantages qu'elle procure.
- Une assurance spécifique aux sports d'eau vive.
- L'adhésion au club.
- L'accès au local de la base nautique pendant les activités.
- Les séances d'initiation, de perfectionnement, et d'entraînement, sous la conduite de moniteurs diplômés.
- Le prêt du matériel d'initiation.
- Une prise en charge totale ou partielle des déplacements avec les véhicules du club.

Ce que nous attendons de vous :

La base nautique est une association qui fonctionne avec des bénévoles. Chacun participe à la vie du club selon ses disponibilités, ses envies et ses capacités.

Le succès de notre activité va nécessiter cette année, un investissement bénévole plus conséquent tant pour les activités nautique que la gestion courante de l'association. La qualité des prestations du club dépend de chaque adhérent. Plus nous serons nombreux à nous investir, moins la charge de travail sera importante.

Le kayak est une activité de pleine nature et nous sommes soumis aux aléas de la navigation (dessalages successifs, casse, milieu, météo...) donc l'heure exacte du retour est parfois difficile à respecter. Plusieurs séances ont lieu dans la journée, et les créneaux de navigation ne laissent pas trop de temps mort.

→ Pour ces raisons vous voudrez bien être ponctuel pour amener vos enfants et **revenir les chercher**. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre et ainsi pénaliser les groupes suivants.

→ Pour des raisons d'encadrement et d'organisation, merci de nous avertir (d'une séance à l'autre) lorsque vous ne venez pas.

→ **Si vous êtes disponible et prêt à nous aider, notamment pour les déplacements du mercredi et samedi** (chauffeur, accompagnement, navette...), **ou pour d'autres choses, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.**

► **MATERIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE**

- Le matériel d'initiation prêté par le club :

Le kayak, gilet, casque, jupe et pagaie.

- Tenue vestimentaire à fournir par vos soins :

Chaussure tenant bien aux pieds, Kway, short de bain, pull, serviette, combinaison néoprène type shorty, top en lycra/polaire...

→ **N'hésitez pas à nous demander conseil avant l'achat**, cela évitera d'acheter du matériel inadapté.

Chaque licencié doit :

- respecter les installations de la base nautique et les laisser propres,
- respecter le matériel et en prendre soin,
- aider ses camarades dans la vie du club (préparation et rangement du matériel par exemple...)

→ **Rangement du matériel :**

- il doit être propre,
- le kayak vidé de l'eau qu'il contient,
- le gilet, le casque, la jupe et la pagaie rangées à leurs places respectives : **ils sont triés par taille,**
- nettoyer le vestiaire après chaque séance,
- passer un coup de balaie dans le local si nécessaire.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à un membre du Bureau de l'association.